



DEC2020-001

DÉCISION DU MAIRE N°DEC2020-001

Objet : Marché à Procédure Adaptée – Aménagement Centre Bourg : Accessibilité des bâtiments et création cheminements doux

Le Maire de la Commune de Saint Nicolas de Macherin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu la délibération n°D2014-026 en date du 25 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour décider, notamment, de l'attribution des marchés publics, quel que soit leur montant,

Considérant le marché public ayant pour objet l'Aménagement du Centre Bourg : Accessibilité des bâtiments et création cheminements doux selon une procédure adaptée
Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer l'acte d'engagement relatif au marché « Aménagement du Centre Bourg : Accessibilité des bâtiments et création cheminements doux » avec l'entreprise CHAMBARD, entreprise ayant le mieux répondu aux critères d'attributions, définis dans le règlement de la consultation pour un montant de : **68 568,55 € HT** soit **TTC 82 282,26 €**

Article 2 : d'en donner acte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à St Nicolas de Macherin, le 27 avril 2020

Le Maire : Roland GRAMBIN



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
LIBERTÉ ÉGALITÉ